



Challenge des Yvelines 2017 – Minime et Cadet

Afin de promouvoir le cyclisme pour tous, le comité départemental de cyclisme (CDC 78 FFC) organise un challenge pour les coureurs des catégories Minime et Cadet sur les épreuves organisées par les clubs yvelinois.

Règlement :

Article 1 : l'esprit du challenge consiste à proposer des épreuves de qualité afin de fidéliser les coureurs sur les courses organisées dans le département des Yvelines et promouvoir ainsi les clubs organisateurs.

Article 2 : le challenge 2017 reposera sur les 6 épreuves inscrites au calendrier départemental ci-dessous.

Dim. 2 Avril 2017	CHATOU	FOURQUEUX
Dim. 23 Avril 2017	EC SARTROUVILLE	SARTROUVILLE
Dim. 30 Avril 2017	EC VERNOUILLET VERNEUIL TRIEL	SAINT CYR EN ARTHIES (95)
Dim. 28 Mai 2017	ROUE D'OR CONFLANAISE	CLERY EN VEXIN (95)
Dim. 18 Juin 2017	EC DU HOUDANNAIS	BOISSET
Dim. 25 Juin 2017	VC MONTIGNY LE BRETONNEUX	MAGNY LES HAMEAUX (championnat)

Article 3 : le challenge est ouvert aux coureurs des catégories Minime et Cadets licenciés en 2017.

Article 4 : sur chaque épreuve et dans chacune des catégories, des points seront attribués aux 10 premiers coureurs yvelinois classés :

1^{er} : 20 pts, 2^{ème} : 16 pts, 3^{ème} : 14 pts, 4^{ème} : 12 pts, 5^{ème} : 10 pts, 6^{ème} : 8 pts, 7^{ème} : 6 Pts, 8^{ème} : 4 pts, 9^{ème} : 3 pts, 10^{ème} : 2 Pts.

Nb : Pour le championnat départemental, les points seront doublés.

Article 6 : dans le programme de chacune des épreuves, l'organisateur fera figurer la mention « *Epreuve comptant pour le challenge du CDC78 2017* ».

Article 7 : toutes les épreuves sont ouvertes aux coureurs extérieurs au département des Yvelines mais ces derniers ne rentreront pas dans le classement du challenge départemental.

Article 8 : le classement général final sera réalisé par l'addition des 4 meilleurs résultats obtenus dans la même série. Les relevés de points se feront à partir des classements officiels publiés sur le site Internet du Comité d'Ile de France FFC.

Le vainqueur final de chaque catégorie sera le concurrent qui aura totalisé le plus grand nombre de points.

Article 9 : le challenge est géré par le Comité départemental des Yvelines FFC. Après chaque épreuve, le classement provisoire du challenge « CDC 78 2017 » sera consultable sur le site Internet du Comité des Yvelines :

<http://cdc78ffc.free.fr/>

Article 10 : les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés à l'Assemblée Générale du CDC 78 FFC. En cas d'ex-æquo au classement général, à l'issue de la dernière épreuve, les concurrents seront départagés par leur classement obtenu au championnat des Yvelines.

Article 11 : Si un coureur est sélectionné à une course inter région cadet et que celui-ci décline la sélection (sans motif valable) il n'aura pas le droit de courir sur une autre course durant le même week-end sous peine de sanction au niveau du challenge des Yvelines. (Des points retirés)

Article 12 : Tout coureur sélectionnés à l'inter région cadet le jour d'une manche du challenge des Yvelines se verra attribuer les points de sa meilleure place lors de celui-ci.

Article 14 : la gestion du challenge est confié à :
Frédéric BRAIL (EC VERNOUILLET VERNEUIL TRIEL)